

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 avril 2023

Convocation du 12/04/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 15

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois d'avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusée:

Mme LEVEQUE Béatrice représentée par M. TESSIER Dominique
M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves
Mme BOUCHER Annick représentée par M. BERGER Ludovic
Mme JAMET Amélie représentée par M. CANONNE Julien

Secrétaire de séance : M. COUINEAU Cyrille

DCM2023-04-061 **Cimetière –remboursement concession**

Acte 7.1.7 : Finances locales – décisions budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de son déménagement madame Jacqueline MATHEY sollicite le remboursement de la concession cimetière n°791 (H 126) achetée le 19 août 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour le remboursement de la concession cimetière n°791 achetée par madame Jacqueline MATHEY.

Cette dépense de 67,00€ sera inscrite à l'article 65888 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

